

*L'ajournement*

● (2215)

Le problème actuellement est donc de savoir si le gouvernement va tenir les promesses qu'il a faites dans son Programme énergétique national. La première question qui se pose, c'est de savoir le pourquoi de ces retards. Le Programme énergétique national prévoyait que le gaz naturel serait acheminé à Halifax d'ici la fin de 1983. Il semble à présent que ce ne sera pas avant la fin de 1985. Entre-temps, les habitants de la côte est paient un prix exorbitant pour l'essence et en particulier pour le mazout domestique.

Mais ce n'est pas simplement une question d'acheminement du gaz naturel. Le pipe-line permettra également à cette région de participer au projet pilote de l'Arctique qui prévoit la construction d'un important terminal de gaz naturel liquide sur un site de la côte est qui n'est pas encore connu. Le projet coûtera des millions de dollars et permettra de créer de nombreux emplois. L'objectif de la politique menée par le gouvernement qui prévoit—c'est absolument indispensable—la livraison de gaz naturel sur la côte est, est de faire en sorte que les habitants des provinces atlantiques paient le même prix pour l'énergie que les autres Canadiens. C'est aussi l'objectif du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et de sa politique énergétique qui vise à garantir aux habitants de la province comme aux habitants des autres provinces de la côte est les mêmes avantages qu'au restant de la population.

**M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je ne perdrai pas de temps sur les calculs étranges du député d'en face, et plutôt je répondrai à ses arguments au sujet du gazoduc du Québec et des Maritimes. Il se rappellera que le 9 novembre dernier, le ministre a déclaré que le gouvernement accordait une très grande priorité à ce projet. Le gouvernement a engagé des sommes considérables dans la construction de ce gazoduc; en fait, c'est un élément clé de notre stratégie grâce à laquelle nous comptons atténuer notre vulnérabilité face aux interruptions éventuelles de l'approvisionnement dans l'est du Canada, qui, à l'heure actuelle, est tributaire des importations pétrolières.

Le prolongement du gazoduc ouvrira de nouveaux marchés nationaux pour le gaz naturel de l'ouest du Canada. En vertu de l'accord conclu le 1<sup>er</sup> septembre entre les gouvernements du Canada et de l'Alberta, la province versera au gouvernement fédéral des sommes destinées à favoriser la prospection des marchés, dans le but de l'aider à financer les programmes fédéraux d'expansion des réseaux nationaux de distribution du gaz naturel, ce qui permettra ainsi à un plus grand nombre de Canadiens de se procurer cette source d'énergie moins coûteuse. Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse souscrivent avec enthousiasme à la consommation éventuelle du gaz naturel dans les Maritimes. Le projet de construction d'un gazoduc entre Québec et les Maritimes suscite un enthousiasme général.

Au début des travaux de prolongement du gazoduc jusqu'à la ville de Québec, la compagnie avait éprouvé certaines difficultés, notamment en ce qui concerne les syndicats ouvriers, ce qui avait retardé quelque peu la construction. En outre, la compagnie avait éprouvé des problèmes au titre

surtout du choix du tracé. Normalement, la compagnie obtient l'approbation de la province où elle prévoit construire un gazoduc avant de comparaître devant l'Office national de l'énergie. Dans le cas qui nous occupe, la compagnie a comparu devant l'Office avant que le tracé ne soit approuvé par le Québec. Par la suite, le Québec a insisté pour que certaines modifications soient apportées au tracé, modifications que devait ultérieurement approuver l'Office national de l'énergie.

Le 20 novembre, le ministre annonçait que la compagnie déposerait auprès de l'Office national de l'énergie un tracé modifié pour la section du gazoduc qu'on se propose de construire entre Lévis-Lauzon et Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Après les entretiens de l'automne dernier, il a été convenu que la compagnie serait invitée à réviser son projet pour le tronçon entre La Pocatière et Matane, et à envisager de présenter une nouvelle demande d'approbation à l'Office national de l'énergie. La compagnie prévoit demander à l'organisme fédéral la permission de faire passer le gazoduc par Rivière-du-Loup et Cabano avant d'arriver au Nouveau-Brunswick. Cette modification facilitera le branchement d'un gazoduc latéral qui desservira au moins l'axe Rivière-du-Loup-Matane. Parce que la société a décidé de présenter une nouvelle demande, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a proposé à ses collègues du cabinet d'approuver la recommandation de l'ONE présentée en août dernier, soit de prolonger le gazoduc jusqu'en Nouvelle-Écosse. Le cabinet a donné son accord le 10 décembre.

Il est probable que d'ici quelques jours l'Office délivrera un certificat à la société, l'autorisant à prolonger le gazoduc jusqu'aux Maritimes, sous réserve des conditions énumérées dans la recommandation que l'Office a présentée au cabinet en août dernier. Ces conditions portent sur l'achèvement des contrats d'achat et de vente, l'information financière et les plans définitifs du pipe-line.

Il ressort de ces différentes initiatives que les obstacles à la construction du gazoduc ont été heureusement surmontés. Tout indique que les premières livraisons de gaz naturel auront lieu en 1984 au Nouveau-Brunswick et en 1985 en Nouvelle-Écosse.

LE BUDGET—L'INCIDENCE SUR LES ANCIENS EMPLOYÉS DU CN ET DE VIA RAIL. B) ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERCÉDER POUR LES EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER MIS À LA RETRAITE

**M. Laverne Lewycky (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, le 9 décembre j'ai posé une question qui portait sur la manière dont le budget du 12 novembre affectera les anciens employés du CN et de VIA Rail. Le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) m'a dit qu'on examinerait mes remarques concernant ces employés. Le ministre a répondu que le ministre des Finances (M. MacEachen) se préoccupait d'équité. C'est justement de cette question d'équité que je voudrais parler ce soir. Je sais que l'un des objectifs du budget est de fermer les échappatoires dont bénéficiaient les riches. Je rappelle à la Chambre que ces refuges ont été créés par le gouvernement libéral. Il reste cependant que le budget est néfaste pour les anciens employés du CN ou de VIA Rail.